MISSION PERMANENTE DE TUNISIE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE

البعثة الدائمة للجمهورية التونسية
لدى مكتب الأمم المتحدة بجنيف
والمنظمات الدولية بسويسرا

9

Intervention de la Délégation Tunisienne
18ème session du Groupe de Travail de l'EPU
Cambodge – 28 janvier 2014

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Cambodge et se félicite de l'intérêt que ce pays ami accorde à l'Examen Périodique Universel.

La Tunisie note les avancées enregistrées en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme depuis le 1er cycle de l'EPU, en particulier la ratification de la Convention sur les droits des personnes handicapées, la Convention sur les disparitions forcées et le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La Tunisie recommande au Cambodge de créer rapidement une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris ainsi qu'un mécanisme national de prévention de la torture. Elle lui recommande également d'assurer un climat favorable aux activités des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des autres acteurs de la société civile.

La Tunisie salue la coopération du Gouvernement royal avec le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge et lui recommande d'adresser une invitation permanente aux titulaires de mandats spéciaux du Conseil.

La Tunisie recommande, en fin, au Cambodge de compléter rapidement le processus d'alignement de sa législation nationale sur les dispositions du Statut de Rome.

Je vous remercie de votre attention.

58, RUE DE MOILLEBEAU CASE POSTALE 262 1211 GENÈVE 19
TÉLÉPHONE 022 749 15 50 FAX 022 734 06 63 email: mission.tunisia@ties.itu.int